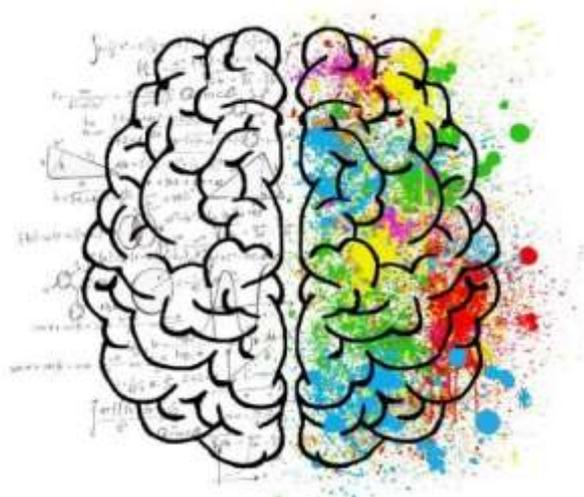


SI ON FAISAIT UN PEU FONCTIONNER NOTRE CERVEAU ?

Cette semaine, grâce à un ou une talentueux ou tueuse attachée de presse des Éditions Albin Michel, mes émissions de radio préférées, les journaux télévisés et même la Revue de Presse des chansonniers de Paris Première ont été envahis par le Docteur Saldmann. J'ai donc pu entendre la présentation démultipliée et répétée en boucle de sa manière révolutionnaire de « penser la santé ». Il cite quelques moyens, toujours les mêmes mais on nous assure qu'il y en a 100, de se prémunir contre la maladie.

Ainsi j'ai pu apprendre que « quand on se repose, on est moins fatigué. Quand on se lave les mains, elles véhiculent moins de germes. Si on mange moins, on maigrit. Et, merveille ! Si on mange une banane avant le repas, on n'a plus faim. Et c'est prouvé scientifiquement par une (une ?!) expérience menée par des chercheurs, californiens de préférence, dont les résultats sont tout à fait concluants ».

Et si on réfléchissait au lieu de lire ce livre, on aurait moins mal aux yeux.



Dominique Lassarre

Ce mois-ci dans les feuilles de chou...

Édito : Si on faisait un peu fonctionner notre cerveau ?

Réglementation

- ☆ Le Service d'aide à la mobilité bancaire
- ☆ Une loi pour une République numérique

Éducation

- ☆ Éduquer à l'argent
- ☆ *Consumer classroom* : concours interscolaire 2017
- ☆ Dépollu'Air
- ☆ La semaine de l'Économie sociale et solidaire à l'école du 13 au 20 mars 2017

Alimentation

- ☆ Les nouvelles recommandations nutritionnelles
- ☆ Les 50 ans des CIVAM Gard
- ☆ L'étiquetage nutritionnel

Environnement

- ☆ La guerre des graines, un feuilleton environnemental en quatre épisodes
- ☆ Du 20 au 30 mars : la semaine sans pesticides
- ☆ Qualité de l'air : Crit'Air entre en vigueur

Coup de gueule

- ☆ Mieux contrôler les attractions foraines

Vie et agenda de l'Adéc-LR

- ☆ L'alimentation, un bon menu pour des EPI appétissants !

Réglementation

LE SERVICE D'AIDE À LA MOBILITÉ BANCAIRE

Changer de banque devient plus facile et plus rapide. Depuis le 6 février 2017, votre nouvelle banque peut effectuer, toutes les formalités nécessaires à votre place dans le cadre du « service d'aide à la mobilité bancaire » (Décret n°2016-73 du 29 janvier 2016).



Pour en bénéficier, il faut signer un mandat de mobilité auprès de votre nouvelle banque et lui fournir les coordonnées bancaires du compte de votre banque d'origine. C'est votre nouvelle banque qui s'engage à prévenir de votre changement de domiciliation bancaire tous les organismes qui effectuent des prélèvements ou des virements automatiques sur votre compte courant (compte de dépôt). Vous pouvez aussi demander à votre nouvelle banque le transfert du solde créditeur et la clôture de votre ancien compte. Ce service est gratuit. Il faut compter une vingtaine de jours, avant que ces démarches de banque à banque aboutissent à un changement effectif.

Des mesures de sécurité

Pendant les 13 mois qui suivent la clôture du compte, un mécanisme d'alerte permet au client d'être informé par sa banque d'origine – dans de brefs délais et par tout moyen approprié (SMS ou courriel notamment) – des cas d'opérations de prélèvement ou de virement qui se présenteraient sur le compte clos.

Les opérateurs, émetteurs de virements récurrents ou de prélèvements, auxquels la banque a adressé la nouvelle domiciliation bancaire d'un client, d'un bénéficiaire ou d'un salarié ayant recours au service de mobilité bancaire, sont tenus d'informer ce dernier de la prise en compte de ces modifications dans un délai de 10 jours.

Attention !

- Il faut que votre ancienne banque comme la nouvelle soient des établissements français.
- Les comptes d'épargne ne sont pas concernés.
- Toute opération de virement ou prélèvement émise devra obligatoirement être conduite à partir ou vers le nouveau compte.
- L'ensemble des virements récurrents et prélèvements sont concernés, notamment le paiement d'un salaire.

UNE LOI POUR UNE RÉPUBLIQUE NUMÉRIQUE

Suite à une concertation nationale lancée en octobre 2014, la loi n°2016-1321 du 7 octobre 2016 pour une République numérique a pour objectif de rendre internet toujours plus accessible au plus grand nombre, la création d'un droit au maintien de la connexion internet en cas d'impayé, mieux protéger les données personnelles des usagers, ouvrir plus largement les données publiques et généraliser les démarches administratives par internet.

Cette loi s'articule autour de quatre titres :

1. la circulation des données et du savoir ;
2. la protection des droits dans la société numérique ;
3. l'accès au numérique ;
4. les dispositions relatives à l'Outre-mer.

L'institut national de la consommation a publié un tableau synthétique des 113 articles disponible sur : <http://www.conso.net/content/loi-numerique-tableau-synthetique>

Éducation

ÉDUCER À L'ARGENT

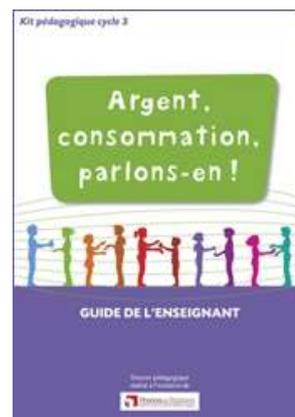
La pédagogie de l'Institut National de la Consommation a analysé divers outils pédagogiques permettant de faire prendre conscience du rôle de l'argent et des consommateurs dans la société. Voici les meilleurs.

Argent, consommation, parlons-en !

Un kit pédagogique pour le Cycle 3 avec 14 fiches pédagogiques et un guide pour l'enseignant.

Téléchargeable gratuitement sur le site :

www.finances-pedagogie.fr/espace-ressources/



Le jeu du budget

Le « jeu du budget » actualisé en 2016 est un jeu de l'oie basé sur 12 mois de l'année. Il a pour but de sensibiliser et d'informer sur les charges fixes de la vie courante. Il est destiné à un public de plus de 15 ans : particuliers, professionnels, seniors, enseignants et formateurs, travailleurs sociaux, professionnels de santé. Cet outil existe aussi en version numérique.

D'autres outils pédagogiques destinés à la sensibilisation des publics en difficultés ou des professionnels du secteur social sont disponibles sur www.finances-pedagogie.fr

CONSUMER CLASSROOM : CONCOURS INTERSCOLAIRE 2017

ConsumerClassroom est un site multilingue paneuropéen, financé par la Commission européenne. Il vise à promouvoir l'éducation à la consommation et à encourager son enseignement dans les établissements secondaires européens (collèges et lycées). L'Institut national de la consommation est partenaire de ConsumerClassroom depuis le lancement de ce site pour lequel il a notamment fait bénéficier de son expérience en collecte et en évaluation des outils pédagogiques.



Tous les ans, Consumer Classroom organise un concours Interscolaire. Cette année, le concours porte sur le thème de l'Énergie.

Les inscriptions sont ouvertes jusqu'au 17 mars 2017.

Les gagnants du concours seront récompensés par un voyage de deux jours à Bruxelles où ils pourront découvrir le cœur de l'Union européenne et visiter les principales institutions de l'UE.

Pour tout savoir sur la participation au concours : www.consumerclassroom.eu/fr/Actualites

DÉPOLLUL’AIR

L’association Oïkos (Rhône-Alpes) travaille depuis 2014 à l’édition d’un jeu de plateau dédié à la qualité de l’air intérieur et extérieur. Ces efforts sont enfin couronnés de succès avec la sortie, en ce début d’année 2017, d’un outil pédagogique baptisé « Dépollul’Air ».

Ce support ludique s’adresse à tous les publics, à partir de 7 ans. Son objectif : respirer la pédagogie pour faire découvrir les gestes quotidiens qui préservent la qualité de l’air et notre santé. Une place importante a notamment été accordée aux échanges et interactions entre les participants.

On le trouve au centre de ressources GRAINE-LR de Montpellier :

🔗 grainelr.org/ressources-pedagogiques/nouveautes/depollulair.html

LA SEMAINE DE L’ÉCONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE À L’ÉCOLE DU 13 AU 20 MARS 2017



Portée depuis quatorze ans par l’Office central de la Coopération à l’École (OCCE) et Coop FR et rejointe par L’ESPER, la Semaine de la Coopération à l’École devient la « Semaine de l’ESS à l’École » du 13 au 20 mars 2017 et vise à promouvoir l’Économie Sociale et Solidaire (ESS) à l’École.

Cette action sera menée partout en France avec le soutien du Ministère de l’Éducation nationale et du Secrétariat d’État en charge de l’ESS.

De la maternelle au lycée, dans tous les territoires français, cette action permettra aux élèves de mieux faire appréhender les modes d’entreprendre en collectif de l’ESS, porteurs de valeurs également républicaines – égalité, démocratie, solidarité, engagement collectif – et de concourir à la transmission aux plus jeunes d’une approche concrète de la citoyenneté.

Pour en savoir plus : 🔗 www.semaineessecole.coop

Alimentation

LES NOUVELLES RECOMMANDATIONS NUTRITIONNELLES

L’Agence nationale de sécurité sanitaire de l’alimentation, de l’environnement et du travail (Anses) vient d’actualiser ses recommandations nutritionnelles dans le cadre du Programme national nutrition santé (PNNS). Voici les nouvelles prescriptions.

- Consommer régulièrement des légumineuses (lentilles, fèves ou pois chiches) ;
- Privilégier les produits céréaliers les moins raffinés (pains, pâtes et riz complets ou semi-complets) ;
- Choisir des huiles végétales riches en acide alpha-linoléique (huiles de colza et de noix).
- Renforcer la consommation des légumes. Maintenir celle des fruits.
- Limiter la consommation du poisson à deux fois par semaine, dont un poisson gras (sardine, maquereau...).
- Ne pas consommer plus de 25 grammes par jour de charcuteries (jambon, saucisson, saucisse, pâté...)
- Ne pas consommer plus de 500 grammes par semaine de viandes hors volailles (bœuf, porc, agneau...)
- Ne pas consommer plus d’un verre par jour de boissons sucrées (soda ou jus de fruits)

Mais attention, l’Adéc-LR rappelle que les céréales et légumineuses contiennent souvent des pesticides. Mieux vaut vous tourner vers des produits issus de l’Agriculture biologique (AB). Même un peu plus chères, ces denrées restent très peu coûteuses.

LES 50 ANS DES CIVAM GARD

Pour fêter le cinquantenaire de sa création, la Fédération Départementale des CIVAM* du Gard et son réseau organisent un temps de rencontre le 31 mars 2017 de 14h à 22h à Salinelles dans le Sommierois.

Au programme :

- 50 ans de vie associative : témoignages d'administrateurs, salariés, partenaires...
- Conférence débat : « Quelles productions alimentaires demain sur nos territoires ? »
 - En introduction, la politique alimentaire du Département du Gard
 - Suivie de l'intervention de l'IUFN (Réseau de soutien aux systèmes alimentaires durables) et l'éco-territoire "La BioVallée" de la Drôme
- Soirée festive de 18h00 à 22h00 avec les Fanfarons et apéritif dinatoire avec l'Effet Gomasio.



Réservez la date.

**CIVAM : Centre d'Initiatives pour Valoriser l'Agriculture et le Milieu rural.*

L'ÉTIQUETAGE NUTRITIONNEL

Le CNA (Conseil National pour l'Alimentation) a validé, lors de sa séance plénière du 17 janvier 2017, l'Avis n°75 « Réflexion sur l'étiquetage nutritionnel simplifié » et l'Avis n°76 « Suivi des recommandations des Avis antérieurs du CNA relatifs à la politique nutritionnelle » issus du groupe de concertation permanent sur le suivi de la politique nutritionnelle, présidé par le Professeur Ambroise MARTIN.

L'Avis n°75 formalise les positions prises par le CNA en 2015 au sujet de la mise en place d'un étiquetage nutritionnel simplifié, et recommande une meilleure appréhension de la complexité des questions relatives à l'alimentation, à travers la mise en place d'une structure d'expertise collective dans le domaine des sciences humaines et sociales de l'alimentation.

L'Avis n°76 actualise les recommandations des Avis antérieurs du CNA relatifs à la politique nutritionnelle et recommande, en outre, une dynamique interministérielle et une approche globale, durable de l'alimentation, intégrant l'ensemble de ses dimensions.

Ces avis sont transmis au Haut Conseil de Santé Publique, saisi par la Direction générale de la santé dans l'objectif d'actualiser les repères nutritionnels existants et d'élaborer des propositions d'objectifs et de recommandations pour le futur Programme national nutrition santé (PNNS) 2017-2021. Les travaux du CNA viennent compléter le dernier avis de l'Anses sur l'actualisation des repères de consommations alimentaires. La formulation et la communication de ces repères auprès du consommateur par les pouvoirs publics nécessitent en effet un travail complémentaire permettant d'identifier les formats d'expression les plus adaptés.

Environnement

LA GUERRE DES GRAINES, UN FEUILLETON ENVIRONNEMENTAL EN QUATRE ÉPISODES

Épisode 1 : Une histoire de sélection

Les graines sont la base de notre nourriture. Depuis au moins 12 000 ans, on les cultive et on les échange. Les agriculteurs ont appris à les « sélectionner » empiriquement, par tris et éliminations successives, en privilégiant certaines plutôt que d'autres suivant leur adaptation à la qualité des terrains, l'altitude, le climat, pour obtenir la meilleure qualité et la plus grande quantité de production.



Or, au cours de l'histoire il a fallu faire face à un problème de plus en plus urgent : nourrir tous les humains de la planète, choisir parfois entre abondance et rareté, l'enjeu étant l'indépendance alimentaire par rapport à d'autres pays. Les chercheurs se sont mis au travail et ont trouvé des solutions. Au début, c'était une avancée extraordinaire, de meilleurs rendements, réguliers et prévisibles, moins de maladies, ce qui a occulté des inconvénients, comme la nécessité d'utiliser largement de pesticides et d'uniformiser les cultures.

La prise de conscience a été laborieuse, celle d'une hyper productivité, d'un très bon rendement, corrélé à l'utilisation massive de produits nocifs et à la disparition de la biodiversité, conduisant à des produits clonés tous identiques. Enfin l'impossibilité de revenir en arrière puisque pour produire et vendre, il faut absolument que les semences utilisées soient inscrites au **CATALOGUE !**

À suivre dans Les Feuilles de Chou N°49

QUALITÉ DE L'AIR : CRIT'AIR ENTRE EN VIGUEUR

Le dispositif Crit'Air est censé permettre de lutter plus efficacement contre la pollution automobile. Il vise à empêcher les véhicules les plus émetteurs de particules fines à rouler dans les « zones à circulation restreinte » (ZCR) définies par un arrêté local. Notre pays reprend ainsi une mesure mise en place pour les véhicules les plus polluants, dans plus de 200 villes en Europe, notamment en Allemagne et à Londres.

Annoncé il y a deux ans, Crit'Air entre progressivement en vigueur. Trois villes, Grenoble, Lyon, Paris ont récemment créé des ZCR et donc rendu obligatoire l'apposition de la vignette qui s'y rattache. D'autres agglomérations (Lille, Bordeaux, Toulouse, Epernay, St Etienne...) devraient en faire de même prochainement.

Le dispositif comprend des vignettes de couleur correspondant à un type de carburant et à une période de mise en circulation du véhicule. Du macaron vert pour les modèles 100% électriques et hydrogène au gris pour les diesels de 1997 à 2000, quatre autres pastilles sont proposées : violette, jaune, orange, marron. Avant de se rendre dans une « zone à circulation restreinte », l'automobiliste doit donc vérifier les règles locales applicables à sa catégorie de vignette.

À défaut d'apposition, il risque une amende de 68 € ou de 135 € pour les poids lourds.

Environ 9% des véhicules particuliers sont exclus du classement car trop anciens et donc automatiquement interdits dans ces ZCR.

Pour en savoir plus et obtenir le certificat Crit'Air, se rendre sur la plateforme officielle qui est la seule compétente pour le délivrer :  www.certificat-air.gouv.fr. La vignette coûte actuellement 4,18 €.

DU 20 AU 30 MARS : LA SEMAINE SANS PESTICIDES

Pendant les dix premiers jours du printemps, période de reprise des épandages de pesticides, le public est invité à mieux s'informer sur les enjeux tant sanitaires qu'environnementaux des pesticides et sur les alternatives au travers de centaines de manifestations partout en France et dans une vingtaine d'autres pays.

Cet événement s'adresse à tous : citoyens, consommateurs, agents communaux, agriculteurs, entreprises, jardiniers amateurs, restaurateurs, riverains de champs ...

Pour tout savoir, consultez : www.semaine-sans-pesticides.fr



Coup de gueule

MIEUX CONTRÔLER LES ATTRACTIONS FORAINES

Dans un journal satirique paraissant le mercredi, est publié en page quatre du numéro du 15 février, un article intitulé « La grande roue ne tourne pas rond ». Cette attraction située place de la Concorde n'est pas conforme aux lois d'urbanisation. À Paris, comme ailleurs, aucune administration ni pouvoir politique ne parvient à soumettre les forains au contrôle et à la mise en conformité de la totalité de leurs équipements ou « métiers » : un tiers des manèges ne peuvent être examinés.



Depuis 2014, la famille de Maéva se bat pour un contrôle sérieux des manèges après la mort de leur fillette de treize ans écrasée par une nacelle. Malgré son combat, des « métiers » vétustes continuent à fonctionner illégalement en toute impunité. Voici une liste d'accidents qui, en 2016, ont transformé une journée de fête en journée de drame. À vous de juger.

Février, au Luna Park de Quimper, une jeune fille de seize ans a été projetée hors d'un manège. Elle est grièvement blessée à une jambe. Mars, à Castillon-la Bataille, une fillette de deux ans a été blessée par le retournement de la voiture où elle se trouvait. Mai, à Dourdan une adolescente a été éjectée du siège défectueux d'un manège tournant et, à la Fête de la Bravade à Saint-Tropez, une jeune fille de treize ans a été scalpée suite à la prise de ses cheveux dans les rouages du manège « le labyrinthe de Jungle King II ». Août, Foire de Dieppe, une adolescente est éjectée d'un manège et, à la foire du Grand-Fort-Philippe dans le Nord, le wagon d'un manège s'est décroché avec deux enfants et un adulte qui a été blessé. Septembre, Pont l'Abbé, un homme de trente-cinq ans a été électrocuté avec ses deux enfants de cinq et dix ans sur le manège « Waterball ».

Pour terminer, le Forain du « train fantôme » à Orléans vient d'être condamné à 6 mois de prison fermes, le 17 janvier 2017, après le dramatique accident de deux jeunes filles dont la plus jeune est restée cinq jours dans le coma en 2014. Les experts ont montré qu'il y avait eu des défauts de montage, les planchers étaient délabrés et les rails mal arrimés. Tous ces accidents ne sont donc pas dus à la fatalité, mais ce forain a pu et pourra continuer à exercer malgré la requête du Procureur.

Jean-Marie Chouleur

Soutenez la pétition de la famille de Maéva incitant les pouvoirs publics à plus de rigueur dans les contrôles :

www.change.org/p/bcazeneuve-agissez-pour-la-s%C3%A9curit%C3%A9-des-man%C3%A8ges-en-france-pourmaeva

Vie de l'Adéic-LR

L'ALIMENTATION, UN BON MENU POUR DES EPI APPÉTISSANTS !

5, 4, 3, 2, 1, dans quelques mois tous les enseignants de collège de la région auront accès à la plateforme numérique de l'Adéic-LR pour se former et puiser des idées d'EPI sur l'alimentation. D'ici-là, nous allons vous en présenter la conception et les plus importantes caractéristiques.

Depuis déjà un an, l'équipe de l'Adéic-LR, épaulée par la Direction régionale de l'Agriculture, de l'Agro-alimentaire et de la Forêt (DRAAF), travaille avec cette obsession : inciter les enseignants des collèges à mettre en place avec leurs élèves des projets sur l'alimentation dans le cadre des Enseignements pratiques interdisciplinaires.

Notre projet est étayé par les résultats d'une enquête qualitative (entretiens) menée au premier semestre 2016 auprès de vingt-cinq intervenants dans des collèges de la région : sept professeurs-documentalistes, une infirmière scolaire et dix-sept enseignants de disciplines très variées.

Pour plus des trois quarts des enseignants interrogés, l'outil numérique de l'Adéic-LR doit avant tout être une « boîte à idées » fournissant une méthodologie « adaptable » et un contenu faisant apparaître des ressources, un cadre pédagogique et une planification. Certains ont demandé quelques outils de suivi des élèves et d'évaluation.

La forme et le contenu de notre outil numérique ont été conçus à partir de ces demandes.



DANS L'AGENDA DE FÉVRIER 2017

Il y a parfois des convocations qui arrivent bien tard

21 février – Nîmes : Groupe de travail sur le processus d'élaboration du Schéma Départemental d'Amélioration de l'Accessibilité des Services Publics du Gard.

DANS L'AGENDA DE MARS 2017

6 mars – Montpellier : Conseil d'administration du Centre Technique Régional de la Consommation (CTRC)

14 mars – Nîmes : Commission départementale d'aménagement commercial du Gard

14 mars – Paris : Conseil National de l'alimentation, groupe de travail sur la restauration scolaire

29 mars – Paris : Conseil National de l'alimentation, groupe de travail sur la restauration hospitalière

30 mars – Paris : Conseil National de l'alimentation, groupe de travail sur l'Encéphalite spongiforme bovine (ESB)



Les Feuilles de Chou de l'Adéic Languedoc-Roussillon

Association de Défense d'Éducation et d'Information du Consommateur du Languedoc-Roussillon

4 rue Jean Bouin - 30000 Nîmes - Tél. 07 82 76 30 48 - adeic-lr@adeic-lr.fr

Directeur de la publication : Dominique Lassarre

Rédacteur en Chef : Frédéric Chardon

Conception et crédit photo : Adéic

